

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du
12/01/2009

Date de convocation :
25 janvier 2011

Séance du 31 janvier 2011 à 18 heures 30

Nombre de
délégués en
exercice : 60

Objet : Offices du
tourisme –
versement
d'acompte de
subventions
avant le vote du
BP 2011

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du
Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par
le règlement, sous la présidence de Monsieur François
BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays
du Grésivaudan.

Présents : 45
Pouvoirs : 4
Votants : 49
Vote pour : 29
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Présents : C. ANGLADE, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BICH, P.
BOISSELIER, D. BOSA, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D.
CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G.
COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C. ENGRAND, G.
FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C.
GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-
MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-
POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI,
P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELEN, P.
VOLPI.

Excusés : A. ANDREYON, P. BAUDAIN, C. BLANC-COQUAND (pouvoir à G.
COHARD), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD (pouvoir à M. COHARD), JM.
BOUCLANS, JP DURAND, A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P.
LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F. BROTTE), P
LEVASSEUR (pouvoir à G. GIRAUD), W. MINGUELY, J. MOUSIN, S.
VAUSSENAT.

Madame Jeanine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle l'engagement de la communauté
de communes de soutenir les actions des offices du tourisme du
Grésivaudan (situé à Pontcharra) et du Plateau des Petites
Roches (situé à Saint Hilaire du Touvet).

Afin de permettre à ceux-ci de faire face à leurs engagements de
début d'exercice, il propose de verser, d'ores et déjà, un acompte
calculé sur la base de 30% des subventions de fonctionnement
(hors subventions exceptionnelles) versées en 2010, soit pour :

- l'office du tourisme du Grésivaudan, la somme de 14 250 € ;
- l'office du tourisme du Plateau des Petites Roches, la somme
de 6 750 € ;

et s'engage à inscrire les crédits correspondants dans la section
de fonctionnement (art 6574) du budget principal de la
communauté de communes, lors de l'adoption de son budget
primitif.

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à
l'unanimité des membres présents décide de verser un acompte
de 30% de la subvention 2010, à l'office du tourisme du
Grésivaudan soit 14 250 € et à l'office du tourisme du Plateau
des Petites Roches soit 14 250 €, au titre de l'exercice 2011.**

Transmis le : 4/02/11
N° accusé réception Préfecture : 038 - 2000 18 166 - 20110131 - 17 - DE

